RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 28 octobre 2026

Modifiant l'arrêté du 12 août 2026 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2026

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 août 2011 portant application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2021 fixant les modalités d'organisation et l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2026 modifiant l'arrêté du 31 août 2011 portant application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 12 août 2026 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2026 ;

ARRETE

Article 1er

A l'intitulé, les mots : « au titre de l'année 2026 » sont remplacés par les mots : « au titre de l'année 2027 ».

Article 2

Le visa relatif à l'arrêté du 5 octobre 2021 est remplacé par le visa suivant :
« Vu l'arrêté du 25 juin 2026 modifiant l'arrêté du 31 août 2011 portant application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement relevant du ministère de la justice ».

Article 3

L'article premier est ainsi modifié :

Madame REYMOND Magalie est remplacée par Madame POMMIER Aude, assistante de service social de deuxième grade, assistante de service social du personnel au département des ressources humaines et de l'action sociale centre-est du secrétariat général.

Article 4

Toutes les autres dispositions de l'arrêté précité demeurent inchangées.

Article 5

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 octobre 2026

Pour le ministre et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation

M-L. ANTCZAK

Signé
électroniquement :
ANTCZAK Marie-Laure
Le 28/10/2026 UTC(OP)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité